

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

TOUTES LES ASSOCIATIONS AFFILIEES A LA FFBB DU RESSORT GEOGRAPHIQUE DE LA
LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE BASKETBALL

Conformément aux dispositions statutaires et réglementaires de la Ligue Régionale, nous vous convoquons à l'Assemblée Générale de la LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE BASKETBALL qui se tiendra le :

SAMEDI 29 JUIN 2019 A 14h00

CENTRE DES CONGRES D'AIX-LES-BAINS
Rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS

I – PROGRAMME ET ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

Session Extraordinaire :

- Adoption des modifications statutaires pour application immédiate.

Session Ordinaire :

- Approbation du rapport moral ;
- Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice clos ;
- Désignation des délégués pour l'AG FFBB 2019.

Le programme détaillé ainsi que l'ensemble des documents utiles vous seront adressés ultérieurement.

La vérification des pouvoirs débutera à 12h30 et sera close à 13h45.

Comme indiqué ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article 10.4 des Statuts de la FFBB, un appel de candidature est effectué en vue de procéder à l'élection de délégués représentants les clubs de la ligue dont l'équipe première senior opère en Championnat de France pour l'Assemblée Générale de la Fédération qui se tiendra à Vittel le 12 octobre 2019.

II – SCRUTIN VOTE ELECTIONS DELEGUES AG FFBB

Les directives concernant le scrutin vous seront adressées avec la liste des candidats.

III – ELECTEURS

Sont électeurs à l'Assemblée Générale, les Présidents des Associations en règle avec la Fédération, la Ligue Régionale et le Comité Départemental, notamment au point de vue trésorerie.

Le Président peut, en cas de nécessité absolue, donner son mandat exprès à un autre membre du Bureau ou, à défaut, à un autre membre majeur de l'association, licencié à la FFBB qui, sans être membre du Bureau, exerce un rôle actif au sein de l'association.

Le vote par procuration est interdit pour les Groupements Sportifs participant aux Championnats Pré-Régionaux, Régionaux et/ou Fédéraux.

Il est autorisé pour les Groupements Sportifs participant exclusivement aux Championnats Départementaux (hors Championnats Pré-Régionaux)

Toutefois, la procuration devra être donnée à un votant, lequel ne pourra représenter plus d'1 Groupement Sportif en sus de son propre club.

IV – CANDIDATURES AU POSTE DE DELEGUE FFBB

Toutes les personnes qui désirent présenter leur candidature pour le poste proposé devront présenter leur demande à la Ligue AUVERGNE-RHONE-ALPES de Basketball par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au plus tard le 29 mai 2019 (la date de la poste faisant foi).

Pour être éligible, chaque candidat doit être licencié depuis plus de 6 mois.

Toute candidature ne respectant pas les formes énoncées ci-dessus, ou adressée après la date fixée, ne sera pas enregistrée.

VI – RAPPEL DES REGLEMENTS

Les associations ayant une équipe en Championnat National ou en Championnat Régional ou en Championnat Pré-Régional, doivent obligatoirement assister à l'Assemblée Générale. Elles ne peuvent être représentées par une autre association.

Toute association qui ne sera pas représentée à l'Assemblée Générale de la Ligue sera passible d'une pénalité financière de 300€ (nationale et régionale), 125€ (pré-régionale).

Olivier BLATRIE
Président



Janine MULAS
Secrétaire Générale

